



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/le-cout-de-la-scolarite-une.html>

Le coût de la scolarité : une enquête de la Ligue des familles

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 11 août 2011

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Ligue des familles a sondé 30 familles au sujet du coût de la scolarité en 2011.

Son constat, année après année, reste le même, à savoir la **non application de la gratuité scolaire**, pourtant garantie notamment par l'article 24 de notre Constitution.

L'édition 2011 de cette enquête possède cependant une nouveauté. Elle consiste en le **calcul du coût scolaire d'un enfant**. Ce coût est calculé à partir des dépenses de fournitures scolaires, de transports, de garderie, d'alimentation, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre de l'école (plus les voyages scolaires), de soutien scolaire et de frais liés aux études supérieures (minerval, kots, alimentation, transports, soutien individualisé, etc.).

L'étude révèle que, pour l'année scolaire 2010-2011, tous niveaux confondus, le **coût de la scolarité a oscillé entre 1000 et 8000 euros**. Les coûts allant crescendo de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement primaire et secondaire.

La **Ligue des familles pointe notamment du doigt les frais liés au matériel scolaire, aux voyages, aux repas, à la remédiation et aux études supérieures**.

Pour plus d'informations concernant cette étude, voyez le site de la [Ligue des familles](#).